

Renseignements sur les documents

Modifications apportées aux codes d'objet et de fonction

Version 14

2023-2024

<u>Code d'article</u>	<u>Description du code d'article</u>	<u>Modification</u>	<u>Raison</u>
716	Amortissement et réductions de valeur des éléments incorporels achetés (IA)	Ajout : Le code d'article 716 est ajouté.	Ajout d'un code d'article pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration conformément à la nouvelle note d'orientation comptable (NOSP-8).
717	Perte sur l'aliénation d'éléments incorporels achetés (IA)	Ajout : Le code d'article 717 est ajouté.	Ajout d'un code d'article pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration conformément à la nouvelle note d'orientation comptable (NOSP-8).
<u>Code de programme</u>	<u>Description du code de programme</u>	<u>Modification</u>	<u>Raison</u>
702	Partenariat publics-privés	Ajout : Le code de programme 702 est ajouté.	Permettre aux conseils scolaires d'étiqueter les dépenses relatives aux partenariats publics-privés (PPP), liées à la norme comptable SP 3160, dans le tableau 10. Il peut également être utilisé pour étiqueter d'autres éléments liés aux PPP tels que le passif financier. Les conseils scolaires sont libres d'utiliser un code de programme différent dans leur propre système pour assurer le suivi des PPP, à condition d'en assurer le suivi séparément des articles non liés aux PPP (p. ex. l'amortissement).

Tableau 10		Modification	Raison
10	Autres	Ajout : Les codes d'article 716 et 717 sont ajoutés au tableau 10 sous la colonne 10 « Autres » dans chacune des catégories de dépenses.	Ajout d'un code d'article pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration conformément à la nouvelle note d'orientation comptable (NOSP-8).